

## Avis publics



### ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

#### CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

##### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-279-71

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 5 juillet 2021, un premier projet de règlement numéro 01-279-71 intitulé « **Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) et le Règlement sur les clôtures (RCA-27)** » afin de procéder à des corrections.

En résumé, l'objet du présent projet de règlement vise principalement à modifier le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) afin d'adresser des difficultés d'application et de compréhension de certaines normes réglementaires. Le projet de règlement propose d'apporter des ajustements à l'égard de plusieurs articles du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), en autres, quant à la division ou la subdivision d'un logement, aux brasseries artisanales et aux voies d'accès à une aire de stationnement.

Le projet de règlement vise également à modifier certains articles du Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) et du Règlement sur les clôtures (RCA-27) afin d'apporter des corrections techniques.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

En conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur, toute procédure, autre que référendaire, qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, **une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du 3 août au 17 août 2021, inclusivement.** Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des commentaires écrits :

- en utilisant le **formulaire web** prévu à cette fin; ou
- **par courriel**, à [greffe-rpp@montreal.ca](mailto:greffe-rpp@montreal.ca); ou
- **par la poste**, au 5650, rue d'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2G 2B3, à l'attention du secrétaire d'arrondissement.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Le numéro du projet de règlement concerné (01-279-71) doit également être mentionné.

Toute correspondance transmise par courrier doit obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée **au plus tard le 17 août 2021** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

La documentation afférente à ce projet pourra être consultée à **partir du 3 août 2021** sur le site Internet de la Ville de Montréal à la page suivante : <https://montreal.ca/articles/consultations-en-mode-virtuel-dans-rosemont-la-petite-patrie-5585>.

Le projet de règlement est joint en annexe au présent avis et il est également disponible pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Fait à Montréal, ce 2 août 2021

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

----- Pour fins administratives seulement -----

**Certificat de publication**

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus à la date et de la façon suivante :

- Affichage au bureau d'arrondissement en date du 2 août 2021
- et
- Publication sur le site internet de l'arrondissement et sur Twitter en date du 2 août 2021.

Fait à Montréal, ce 2 août 2021

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement